

Rapport N° 233/2020

Plateformes informatiques métiers Services Industriels de Nyon

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'850'000.-(HT) pour le déploiement de trois nouvelles plateformes informatiques métiers SI Nyon, l'évolution des applications existantes et leur intégration, en vue de répondre à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement Electrique (LApEI) et son ordonnance (OApEI)

Nyon, le 11 avril 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°233/2021 s'est réunie le 17 décembre 2020 à la Salle de la Bretèche. Elle était composée de Mesdames Marina Alberti (en remplacement de Dominique Karlen) et Chloé Besse (présidente et rapportrice) et de Messieurs Marco Carezza (en remplacement de David Weaver), Jacky Colomb, Alexander Federau, Yves Gauthier-Jaques et John Santantoniou. Monsieur Fabrice Baertschi était excusé.

Monsieur Vincent Hacker, Municipal des Services industriels (SIN), Madame Yvonne Winteler, Cheffe du service informatique, Monsieur Thierry Magnenat, Chef de service des SIN, et Monsieur Laurent Vukasovic, responsable financier des SIN, étaient présent.e.s à cette séance. La commission tient à les remercier pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux nombreuses questions émises.

Contexte et objectifs

Le contexte du présent préavis s'inscrit dans le cadre légal de la stratégie énergétique 2050 (SE2050) dont les Services industriels de Nyon (ci-après SIN) sont soumis. Dans un contexte qui évolue très rapidement, les SIN doivent être proactifs et répondre de manière efficiente non seulement au cadre légal fédéral, mais également aux enjeux énergétiques et environnementaux, et aux besoins de leur client.e.s.

L'objectif du préavis est de doter les SIN d'un système d'information (plateformes informatiques ou applications) efficient positionné au cœur des métiers, au service des clients et d'aide au pilotage de l'organisation.

Le développement de cette digitalisation permettra de faciliter l'accès à l'information pour les client.e.s afin qu'ils/elles deviennent acteurs/trices de leur consommation, mais également accompagner les SIN dans la libéralisation imminente de l'énergie (celle-ci sera complète pour l'électricité en 2023 et forcée en 2021 pour le gaz avec la nouvelle LApGaz). Le préavis a également pour objectif de répondre aux exigences de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement Electrique (LApEI) et son ordonnance (OApEI).

Missions et ambitions des plateformes informatiques

Les SIN sont au cœur des enjeux de la transition énergétique de la ville de Nyon, visant à réduire la consommation d'énergie globale et à améliorer l'efficacité énergétique. Le déploiement de plateformes informatiques métiers est une étape parmi d'autres pour accompagner la Ville dans sa transition. À terme, la digitalisation aidera les consommateurs/trices à réduire leur consommation en favorisant une économie d'énergie. Les bénéfices induits à terme pour les SIN et la commune se situent d'une part dans une meilleure gestion des processus de maintenance, des prestations de service améliorées, mais évidemment, à terme, dans une réduction des émissions de CO2 sur le territoire communal.

Les principales missions et les changements proposés par le déploiement des plateformes informatiques sont :

- Amplifier la gestion de la maintenance des infrastructures : en informant les Nyonaises et les Nyonnais de manière plus ciblée, en mettant en valeur les opérations des SIN ou en ayant une meilleure maîtrise des coûts.
- Mettre à disposition les données de consommation aux client.e.s des SIN : en proposant une souplesse administrative, en surpassant le cadre légal minimal et en apportant une réelle plus-value aux client.e.s nyonnais.e.s.
- Être le fournisseur d'énergie des Nyonnais.e.s : en offrant un service énergétique complet, en mettant en valeur la proximité des SIN avec les habitant.e.s, en maîtrisant la charge de travail des SIN inhérente au libre marché.

Trois nouvelles plateformes

Le préavis 233 prévoit le déploiement de trois nouvelles plateformes informatiques métiers ainsi que le développement de trois applications déjà existantes.

Les trois nouvelles plateformes seront les suivantes :

- *Gestion de la relation clients (CRM)*
Cette plateforme permettra d'améliorer la connaissance du consommateur/trice et sa relation avec les SIN. Elle aura également la tâche de simplifier les opérations avec les client.e.s.
- *Portail entreprise*
Cette plateforme mettra à disposition des clients privés, commerciaux ou institutionnels un portail web interactif. Elle permettra de diffuser des informations et permettra aux client.e.s de déclencher des actions. Son but est de faciliter la relation quotidienne « SIN-consommateur/trice » et offrir de nouveaux services.
- *Gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)*
Cette troisième plateforme informatisera la planification et le suivi de l'entretien des réseaux. Elle améliorera l'efficacité de l'exploitation et donnera de la visibilité à l'interne du réseau.

Évolution de trois applications existantes

Comme mentionné, en sus des trois nouvelles plateformes informatiques, trois applications déjà existantes se verront évoluer :

- *Marketing et Gestion de produit*
Cette application gère aujourd'hui, entre autres, la facturation d'énergie et la gestion du parc de compteurs. Les SIN y ajouteront plusieurs modules, dont un pour le calcul de tarifs complexes, ou un pour le système de gestion des compteurs intelligents (PM 220/2020).

- *Logiciel de gestion d'entreprise*
Cette application est l'outil qui s'occupe des factures de prestations, des salaires, de la gestion financière. Son déploiement lui permettra une amélioration considérable sur les calculs automatiques, ou l'interfaçage avec les trois nouvelles plateformes informatiques.
- *Bus données*
Cette troisième application est l'outil de liaison qui facilite les interactions entre les différentes applications spécifiques. Aujourd'hui, celle-ci est limitée au « géoportail » de la Ville de Nyon. Avec son extension, l'outil permettra des échanges fiables, rapides et sécurisés. Il permettra d'avoir les données nécessaires à la réalisation des processus métiers et des services des SIN.

Organisation

L'ensemble des applications, nouvelles ou développées, est inscrit dans le plan directeur des SIN qui est lui-même sous la gestion du service informatique de la Ville de Nyon. Ainsi, le préavis prévoit, pour le fonctionnement futur de l'entier du vaste projet, +0.3 EPT pour le service informatique ainsi que +0.6 EPT pour les SIN.

L'entier du processus s'inscrit de manière séquentielle et devrait aboutir fin 2023. Le but est de toujours assurer la continuité des services actuels. Les Nyonnais.e.s pourront ainsi s'habituer progressivement aux nouveaux outils proposés.

Conclusion

La législation fédérale inscrite dans la Stratégie énergétique 2050 oblige nos services industriels à effectuer des changements de technologie, changements qui participeront à la transition énergétique ambitionnée pour notre pays. C'est dans cette logique que le présent préavis s'inscrit. En développant massivement son système de plateformes informatiques, nos services industriels souhaitent pouvoir se doter d'outils aux services des consommatrices et consommateurs, situés au cœur même de leur métier. La commission, unanime, soutient cet objectif et recommande de voter ce préavis

Toutefois, la commission tient à écrire son regret qu'aucune mention du présent préavis 233 n'est été faite dans le préavis 221/2020 (Déploiement de systèmes de mesure intelligents). Il aurait été cohérent pour notre Conseil d'avoir une vision d'ensemble pour ces deux projets tant ils sont connexes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 233/2020 « Plateformes informatiques métiers Services Industriels de Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'850'000.- (HT) pour le déploiement de trois nouvelles plateformes informatiques métiers SI Nyon, l'évolution des applications existantes et leur intégration, en vue de répondre à la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement Electrique (LApEI) et son ordonnance (OApEI) »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 1'850'000.- (HT) destiné à l'achat et au déploiement de plateformes informatiques métiers SI Nyon correspondant à :
 - a. Mise en place de 3 nouvelles plateformes informatiques (hardware et software) pour un montant de CHF 746'500.- (HT) ;
 - b. Mise en conformité aux nouvelles lois et évolution des plateformes informatiques (software) existantes pour un montant de CHF 465'500.- (HT) ;
 - c. Un mandat de prestations externe pour renforcer les ressources SI Nyon sur la durée du projet pour le déploiement des nouvelles plateformes (assistant chef de projet, renforcement temporaire des équipes SI Nyon et responsable données) représentant un montant de CHF 200'000.- (HT) ;
 - d. Un mandat de prestations externe pour renforcer les ressources SI Nyon sur la durée du projet pour le déploiement des nouvelles plateformes (chef de projet fonctionnel) représentant un montant de CHF 240'000.- (HT) ;
 - e. Un renforcement des ressources du service informatique sur la durée du projet pour la partie infrastructure (chef de projet technique et renforts) représentant un montant de CHF 198'000.- (HT) ;
2. de porter les dépenses engendrées sur chacun des fluides des SI Nyon en fonction du nombre de client-e-s soit :
 - a. CHF 1'295'000.- (HT) pour le service de l'électricité qui seront portés en augmentation du capital de dotation des services industriels compte N° 9144.30, dépenses amortissables en 5 ans, entièrement financées par les tarifs de l'électricité ;
 - b. CHF 185'000.- (HT) pour le service du gaz qui seront portés en augmentation du capital de dotation des services industriels compte N° 9144.60, dépenses amortissables en 5 ans, entièrement financées par les tarifs du gaz ;
 - c. CHF 370'000.- (HT) portés en augmentation du capital de dotation des services industriels, service des eaux réseau Nyon compte N° 9144.01, entièrement couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte N° 9280.27 doté d'un montant de CHF 17'139'353.25 au moment de la rédaction du présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à inscrire dès l'exercice 2021 un montant de CHF 38'000.- aux comptes N° 190.3011 et suivants – Traitements correspondant à 0.3 EPT en vue d'assurer le fonctionnement technique des plateformes métiers des SI Nyon ;
4. de prendre acte que le budget du Service informatique et population, compte N° 800.3157.01 – Entretien matériel et logiciel informatique, sera augmenté de CHF 218'000.- dès 2022, afin d'assurer la maintenance des nouvelles plateformes métier.
5. d'autoriser la Municipalité à inscrire dès le budget 2023 un montant total de CHF 101'000.- destiné à financer un poste d'analyste opérationnel et de gestion des données afin de maintenir et faire évoluer les fonctionnalités des nouvelles plateformes tout en assurant l'intégrité des données selon les normes de sécurité. Ce montant correspondant à un 0.6 EPT sera porté aux comptes salaires N° 800.3011.00 et suivants (administration SI Nyon), financé par les tarifs des énergies vendues par les SI Nyon.

La Commission :

Marina Alberti
Chloé Besse (présidente et rapportrice)
Fabrice Baertschi
Marco Carenza
Jacky Colomb
Alexander Federau
Yves Gauthier-Jaques
John Santantoniu